



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 AVRIL 2022

Le 07 avril 2022, à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Maire.

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Fabienne BINET, Annie TISSOT, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Isabelle PEGAZ TOQUET.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Eric CHASSAGNE, Philippe De PACHTERE, Carlos RUBIO, André VUACHET, Miguel MARTINS, Nicolas BAYART, Mathieu BEHAGHEL, Fabrice COCATRIX et Benoît CURT.

Absents excusés : Mmes Widèd GREVISSE (pouvoir donné à M. Mathieu BEHAGHEL), Volcy LEROUGE (pouvoir donné à M. Jean-Pierre LACOMBE) et Fabienne M'TANIOS (pouvoir donné à Mme Annie TISSOT).

Monsieur Miguel MARTINS a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 19 / Nombre de membres présents : 16 + 3 pouvoirs

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mars 2022.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. RESSOURCES HUMAINES :

- Modification d'un poste d'agent technique :

La personne assurant les fonctions d'agent de restauration, sur un poste à 26/35^{ème}, prendra sa retraite au 1^{er} septembre 2022. Pour la remplacer et pour permettre une plus grande souplesse en cas d'absence de personnel, il a été décidé de modifier le fonctionnement du service et de prévoir 2 agents qui assureront plus de tâches (les tâches actuelles de l'agent de restauration, les tâches d'un agent d'animation sur le temps de la pause méridienne et les tâches d'entretien de la salle du centre rural).

Les propositions suivantes sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal : création de 2 postes d'adjoint technique à compter du 15 avril 2022 (un poste à 19/35^{ème} et un poste à 17,50/35^{ème}) et suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 26/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2022.

- Autorisation signature de contrats pour accroissement temporaire d'activité

Dans le contexte de la crise sanitaire, le service des ressources humaines fait face depuis plusieurs mois à des difficultés pouvant se cumuler (crise sanitaire, marché de l'emploi tendu, augmentation

des arrêts de travail). Il est proposé de pouvoir recruter sur un temps court et sur des emplois non permanents, des agents sur le motif de recrutement « accroissement temporaire d'activité » selon le fondement juridique de l'Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique. Ces recrutements pourraient se faire sur les grades d'adjoint technique, d'adjoint d'animation et d'atsem principal 2^{ème} classe. Il est décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les contrats de travail correspondant à ces éventuels recrutements.

o Modification d'un poste d'Atsem dans le cadre d'un remplacement

A la suite d'une demande de démission d'un agent occupant le poste d'atsem titulaire à temps non complet (26/35^{ème}), il est nécessaire d'organiser son remplacement. En date du 09 mars 2018, le Conseil Municipal a fait évoluer le poste au grade d'atsem principal 1^{ère} classe. Dans le cadre du recrutement, il est proposé d'ouvrir le poste existant au grade d'atsem principal 1^{ère} classe et au grade d'atsem principal 2^{ème} classe, à compter du 15 avril 2022. Ce choix est accepté à l'unanimité.

2. MARCHÉ PUBLIC : Avenant au marché de la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs.

Dans un contexte d'inflation avec une augmentation des prix alimentaires et des prix des matières premières, le prestataire « Mille et un Repas » de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et le centre de loisirs « Cap Loisirs » demande à la commune de pouvoir augmenter ses prix de repas. Pour ce faire, il convient d'autoriser le maire à signer un avenant au contrat. A 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe De PACHTERE), les membres du Conseil Municipal acceptent, à compter du 1^{er} avril 2022, une augmentation du prix d'achat des repas de 6.50% pour le restaurant scolaire et pour le centre de loisirs « Cap Loisirs » et autorise le maire à signer un avenant au contrat actuel.

3. FINANCES

A. **BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

➤ Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

⇒	<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	1 134 028.99€
		Recettes :	1 515 448.43€
	Soit un excédent de fonctionnement 2021 de :		381 419.44€
⇒	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	760 678.73€
		Recettes :	666 470.60€
	Report excédentaire de 2020 de :		407 926.95€
	Soit un excédent de clôture 2021 de :		313 718.82€

L'excédent de fonctionnement 2021 est affecté à la section d'investissement sur le budget 2022 soit :
Article 1068 – réserves : **313 718.82 €**

➤ **Vote des taux des taxes**

Il est proposé de maintenir les taux de l'année 2021, approuvés à l'unanimité :

-Taxe Foncière (Bâti) :	25.20 %
-Taxe Foncière (non Bâti) :	39.12 %

➤ **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions pour l'année 2022 aux structures suivantes :

- CCAS : 9 000,00 €
- BUDGET CAP LOISIRS : 45 000,00 €
- ÉCOLE PUBLIQUE : 488,00 € et ÉCOLE PRIVÉE LÉON MARIE : 540,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine, si activité maintenue).
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE de l'école publique : 1925,00 €
- ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100,00 €

Le Conseil Municipal fixe à 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Mathieu BEHAGHEL) et 6 ABSTENTIONS (Mme Alexandra BEAUQUIS, M. Philippe DE PACHTERE, M. Carlos RUBIO, M. Miguel MARTINS, M. Nicolas BAYART et M. Fabrice COCATRIX), la subvention pour l'année 2022 à la structure suivante :

- ÉCOLE PRIVÉE LÉON MARIE : 550,00 € (classe verte)

➤ **Vote à l'unanimité du budget 2022 :**

➤ **Section de fonctionnement :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 454 741.00€

➤ **Section d'investissement :**

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 032 430.00€

B. BUDGET DU COMMERCE

➤ **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

⇨	<u>Section d'exploitation :</u>	Dépenses :	11 855.32€
		Recettes :	24 737.40€
	Soit un report excédentaire de 2020 de :		57 109.59€
	Soit un excédent 2021 de :		12 882.08€
	Soit un excédent de clôture 2021 de :		69 991.67€
⇨	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	7 558.51€
		Recettes :	5 461.17€
	Soit un report excédentaire de 2020 de :		19 972.37€

Soit un excédent de clôture 2021 : **17 875.03€**

L'excédent de fonctionnement 2021 est affecté de la manière suivante sur le budget 2022 soit :

Article 002 – excédent d'exploitation reporté : **19 500.00€**

Article 1068 – réserve : **50 491.67€**

➤ Vote à l'unanimité du budget 2022 :

⇒ SECTION D'EXPLOITATION :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **37 756.00€**

⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **88 337.70€**

C. **BUDGET CAP LOISIRS**

➤ Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

⇒	<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses :	288 473.31€
		Recettes :	288 473.31€
	Soit un résultat de clôture 2021 de :		0.00€
⇒	<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses :	0.00€
		Recettes :	0.00€
	Soit un excédent d'investissement reporté 2020 :		3 650.98€
	Soit un excédent de clôture 2021 :		3 650.98€

➤ Vote à l'unanimité du budget 2022 :

⇒ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **278 471.00€**

⇒ SECTION D'INVESTISSEMENT :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **3 650.98€**

4. URBANISME/VOIRIE :

DECLARATIONS PREALABLES DE TRAVAUX				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
DP 074 161 22 X 0010	AVEZ Gaël	366 route de Joudrain	clôture	ACCORDÉE le 24/03/2022
DP 074 161 22 X 0015	PILLOUD Cloé et PIQUET Antoine	15 route de Contentenaz Peignat	rénovation de la toiture	ACCORDÉE le 07/04/2022
DP 074 161 22 X 0017	FONTERET Grégoire	392 chemin du Creux - Faramaz	transformation du garage isolation extérieure remplacement des menuiseries et volets pose de fenêtres de toit	REFUSÉE le 24/03/2022
DP 074 161 22 X 0018	COUDURIER LE FUR Patrice SAROT Marine TREHOUT Anthony	138-140 chemin des Erènes	clôture	ACCORDÉE le 25/03/2022
DP 074 161 22 X 0019	RUFFIER Mickaël	172 chemin de la Tailla -	pergola	incomplet
DP 074 161 22 X 0020	MOREY Steeve	290 route d'Oilly -	piscine	ACCORDÉE le 07/04/2022
DP 074 161 22 X 0021	DREYON-GAILLOT Antoine	313 rue du Faubourg	ravalement de façade	ACCORDÉE le 31/03/2022
DP 074 161 22 X 0022	RIGAUD Lionel	23 impasse des Pinsons	clôture	ACCORDÉE le 01/04/2022
DP 074 161 22 X 0023	BOGUET Nathalie	379 route de St Sylvestre Chaunu	abri voiture	ACCORDÉE le 07/04/2022
DP 074 161 22 X 0024	PARISOT Sandrine	128 chemin des Erènes	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 04/04/2022
DP 074 161 22 X 0025	LE MEN Emmanuelle	261 route de Chaunu	balcon	incomplet
DP 074 161 22 X 0026	CANNET Jean-Christophe	149 impasse des Chardonnerets	panneaux photovoltaïques	ACCORDÉE le 05/04/2022
DP 074 161 22 X 0027	LACÔME Fabien	173 route de la Radia	transformation d'une fenêtre en porte d'entrée	ACCORDÉE le 07/04/2022
DP 074 161 22 X 0028	CARTIER Jessica CAMBRAY Cyrille TOUZEAU Julien BEBON Lucie	231/255 chemin de la Tailla	clôture mitoyenne	incomplet
DP 074 161 22 X 0029	MEZIERES Jérôme	118 chemin des Erènes	création d'un escalier extérieur	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0030	GRÉLOUX Jean-Michel	139 route de Germagny la Radia	réfection de toiture et création fenêtre de toit	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0031	OUALI Hacène	42 chemin de la Tailla	piscine + clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0032	SABUCO Emmanuel	195 route de Montmasson	clôture	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0033	FROSSARD Marc	7 chemin du Creux Chez Nanche	réfection de la toiture	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0034	CUPPARI Sarah et BEURRIER Joris	361 route de Peignat - les Villas des Songeons	habillage d'un mur de soutènement en parement	en cours d'instruction
DP 074 161 22 X 0035	EARL LES AIRS DE SAVOIE	685 route de Joudrain	remplacement couverture bâtiment agricole	en cours d'instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE/AMENAGER				
DOSSIER	DEMANDEURS	LIEU	PROJET	ETAT
PC 074 161 21 X 0029	METRAL Fabien	224 route de Montmasson	maison individuelle	ACCORDÉ le 28/03/2022
PC 074 161 21 X 0030	BOLAT Ali Osman	1801 route de Peignat	restructuration de l'appartement existant création de 2 logements et de 7 places de stationnement	INCOMPLET
PC 074 161 21 X 0031	COSKUN Mustafa	chemin des Courriers Chez Nanche	maison individuelle + piscine	INCOMPLET
PC 074 161 21 X 0004-M01 modificatif	LE VERGER DE CHARMESY	route de Contentenaz - Peignat	modification de façades, création de surface de plancher et d'une place de stationnement, suppression d'un mur de soutènement	ACCORDÉ le 21/03/2022
PC 074 161 22 X 0001	FONTAINE Alain	chemin des Etangs - chef-lieu	hangar agricole pour stockage et stabulation pour 10 ânes	INCOMPLET
PC 074 161 18 X 0011-M04 modificatif	TREHOUT Anthony et SAROT Marine	chemin des Erènes	modification du projet de pergola pose de claustras et de parement	en cours d'instruction
PC 074 161 22 X 0002	BOUVIER Monique	2226 route de Contentenaz	création d'un garage accolé	en cours d'instruction

5. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 23h00.

A Marcellaz-Albanais, le 12 avril 2022.

**Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE**

